

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2021-02-01

PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 1^{er} février 2021 à 19 h 45, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

21-023

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par décret depuis le mois de mars;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption d'arrêtés, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de janvier 2021
 - 5.2 Rapport des revenus de janvier 2021
 - 5.3 Liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes
 - 5.4 Annulation du Règlement d'emprunt n° 20-255 décrétant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil
 - 5.5 ADMQ – Renouvellement d'adhésion
 - 5.6 MMQ – Renouvellement du contrat d'assurance municipal
 - 5.7 OMHMC – Acceptation des états financiers vérifiés de 2019
 - 5.8 Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt n° 21-265 pour la rénovation du vestiaire de la piscine et l'achat de jeux d'eau
 - 5.9 Dépôt et présentation – Projet de Règlement d'emprunt n° 21-265 pour la rénovation du vestiaire de la piscine et l'achat de jeux d'eau
 - 5.10 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ ou plus par fournisseurs
6. **TRANSPORTS**
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 21-264 concernant les compteurs d'eau
 - 7.2 Dépôt et présentation – Projet de Règlement n° 21-264 concernant les compteurs d'eau
 - 7.3 PRIMEAU – Demande de subvention pour les travaux de la rue de l'Église
8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour janvier 2021
 - 9.2 CPTAQ – Demande de monsieur Régis Néron
10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Semaine de relâche 2021 – Acceptation du budget et de la dépense

- 10.2 Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean – Renouveau de l'adhésion
- 10.3 Ville de Dolbeau-Mistassini – Demande de subvention
- 10.4 Motion de félicitations aux bénévoles ayant participé à la mise en place des pistes de fat bike
- 11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 11.1 Demandes de dons et commandites pour le mois de février 2021
- 12. RÉSOLUTIONS**
 - 12.1 CRÉPAS – Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2021
 - 12.2 École Sainte-Lucie d'Albanel – Demande de partenariat dans le cadre d'un projet de création d'un espace d'enseignement extérieur
 - 12.3 Diminution du montant des loyers de certains organismes pour l'année 2021
 - 12.4 Saint-Vincent de Paul conférence d'Albanel – Acceptation de l'assurance du local au sous-sol du presbytère
- 13. FORMATIONS**
- 14. INFORMATION**
 - 14.1 MELCCC – Obtention par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'une subvention de 879 768,53 \$ dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* pour l'année 2020
- 15. INVITATIONS**
- 16. CORRESPONDANCE**
- 17. SUIVI DES COMITÉS**
- 18. AUTRES SUJETS**
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

21-024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

21-025

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

21-026

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **240 113,20 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA,
Directrice générale

5. ADMINISTRATION

21-027

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de janvier 2021 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	160 555,53 \$
Comptes payés	50 587,89 \$
Salaires nets de janvier 2021 et REER	28 969,78 \$
Total :	240 113,20 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JANVIER 2021

Le rapport des revenus pour le mois de janvier 2021, d'une somme de **41 003,38 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

21-028

5.3 Liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 à 1056 du *Code municipal du Québec*, une Municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- toutes autres créances assimilées à des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus envers la municipalité a été déposée lors de la séance du 21 décembre 2020;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés pour lesquelles sont dus deux ans et plus de taxes municipales, selon le moyen habituel, soit par la MRC de Maria-Chapdelaine.

21-029

5.4 ANNULATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-255 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR COTEAU-MARCIL

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020 pour l'adoption d'un règlement d'emprunt portant le numéro 20-255 décrétant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil;

ATTENDU QUE le montant pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil était moins important que prévu;

ATTENDU QUE, le montant ayant été financé en partie par un emprunt au fond de roulement et par le prélèvement d'un montant au surplus accumulé, le règlement d'emprunt n'a plus lieu d'être adopté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'annulation du Règlement d'emprunt numéro 20-255 décrétant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil.

21-030

5.5 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa directrice générale, en est membre depuis plusieurs années maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour une somme de 495 \$ plus taxes pour l'année 2021.

21-031

5.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) en matière d'assurances générales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de renouvellement est conforme aux besoins et attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement du contrat d'assurance pour la Municipalité auprès de la MMQ, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 46 651 \$ taxes incluses.

21-032

5.7 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARIA-CHAPDELAINÉ (OMHMC) – ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine a transmis à la municipalité ses états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité ont eu accès au rapport;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine.

5.8 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 21-265 POUR LA RÉNOVATION DU VESTIAIRE DE LA PISCINE ET L'ACHAT DE JEUX D'EAU

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'emprunt n° 21-265, **avec absence de lecture**, décrétant une dépense et un emprunt de 228 900 \$ pour la rénovation du vestiaire de la piscine et l'achat de jeux d'eau.

5.9 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 21-265 POUR LA RÉNOVATION DU VESTIAIRE DE LA PISCINE ET L'ACHAT DE JEUX D'EAU

Monsieur Dave Plourde, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'emprunt n° 21-265 décrétant une dépense et un emprunt de 228 900 \$ pour la rénovation du vestiaire de la piscine et l'achat de jeux d'eau.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

5.10 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT 25 000 \$ OU PLUS PAR FOURNISSEURS

La liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ ou plus par fournisseurs est déposée au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

6. TRANSPORTS

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 21-264 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU

Un avis de motion est, par la présente, donné par Jason Turner, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 21-264, **avec absence de lecture**, concernant les compteurs d'eau.

7.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-264 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU

Monsieur Jason Turner, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 21-264 concernant les compteurs d'eau.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

21-033

7.3 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JANVIER 2021

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de janvier 2021 ne fait état d'aucune demande de permis ou autre.

21-034

9.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE MONSIEUR RÉGIS NÉRON

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par monsieur Régis Néron afin d'obtenir l'inclusion à la zone agricole des lots 5 156 333 et 6 219 149 de la route 169;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande de monsieur Régis Néron afin qu'il obtienne l'inclusion en zone agricole des lots 5 156 333 et 6 219 149 de la route 169, du cadastre du Québec.

10. LOISIRS ET CULTURE

21-035

10.1 SEMAINE DE RELÂCHE 2021 – ACCEPTATION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE

ATTENDU QUE chaque année le service des loisirs de la municipalité prépare des activités pour les jeunes à l'occasion de la semaine de relâche;

ATTENDU QUE l'organisation de telles activités occasionne des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le budget, représentant une dépense de 1 000 \$, pour l'organisation des activités qui seront offertes lors de la semaine de relâche incluant les salaires, l'achat de matériel, la location, etc.

21-036

10.2 CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RENOUELEMENT DE L'ADHESION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de représentation culturelle Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui poursuit l'objectif de favoriser le développement culturel régional, est diversifié et complémentaire aux grands enjeux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par la mairesse, en est membre depuis plusieurs années maintenant;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une somme de 100 \$ pour l'année 2021.

20-037

10.3 VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini a procédé à l'embauche de deux ressources professionnelles afin de venir en aide aux organismes du hockey mineur, du soccer mineur et de la natation;

ATTENDU que ce support professionnel vise à aider les nombreux bénévoles qui gravitent annuellement autour de ces organismes à but non lucratif et à permettre à tous les jeunes de la MRC de Maria-Chapdelaine d'obtenir des services de grande qualité;

ATTENDU QUE, pour la réalisation de ce projet, la Ville a obtenu de l'aide de plusieurs organisations, dont la municipalité d'Albanel;

ATTENDU QUE le travail a débuté le 4 janvier 2021 et qu'une discussion antérieure avait orienté la Municipalité à devenir un partenaire financier pour l'année courante;

ATTENDU QUE la subvention a été définie selon le nombre de citoyens de la communauté et s'élève à une contribution d'une somme de 2 033 \$ devant être versée en début d'année;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de la subvention d'une somme de 2 033 \$ à la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'embauche de deux ressources professionnelles afin de venir en aide aux organismes du hockey mineur, du soccer mineur et de la natation.

21-038

10.4 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES AYANT PARTICIPÉ À LA MISE EN PLACE DES PISTES DE FAT BIKE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sportifs d'Albanel a procédé à l'aménagement de pistes pour le fat bike afin d'offrir aux amateurs de ce sport un endroit adapté à la pratique de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de ces pistes a nécessité le travail de plusieurs bénévoles;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une motion de félicitations aux bénévoles ayant contribué à l'aménagement des pistes de fat bike à l'Association des sportifs d'Albanel.

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

21-039

11.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'un don à l'organisme suivant :

Fondation du rein	150 \$
Total	150 \$

12. RÉSOLUTIONS

21-040

12.1 CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS) – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10,4 % de ces jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2017-2018 (14 % pour les garçons et 7,3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 15 au 19 février 2021, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 14^e édition des *Journées de la persévérance scolaire* au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème *Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit de prendre « Un moment. Pour eux »*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel déclare les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans sa municipalité.

Le conseil appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

Le conseil s'engage à encourager et générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

La Municipalité s'engage à faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, soit par courrier électronique à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications, à anne-liseminier@cegepjonquiere.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS)
Pavillon Manicouagan, 7^e étage
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec) G7X 7W2

21-041

12.2 ÉCOLE SAINTE-LUCIE D'ALBANEL – DEMANDE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE D'ENSEIGNEMENT EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de la pandémie mondiale de la COVID-19 amène à revoir et améliorer les conditions d'enseignement ainsi que le bien-être des élèves et des employés de l'école;

CONSIDÉRANT QUE, dans cette optique, l'école Sainte-Lucie a développé un projet visant à créer un espace d'enseignement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'école a besoin d'un financement du milieu de 14 282 \$ pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de se joindre au projet puisque l'aménagement sera situé sur le terrain de l'école, donc accessible à toute la population;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une subvention d'une somme de 14 282 \$ à l'école Sainte-Lucie d'Albanel pour son projet d'aménagement d'un espace d'enseignement extérieur.

21-042

12.3 DIMINUTION DU MONTANT DES LOYERS DE CERTAINS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE beaucoup d'organismes d'Albanel ont vu leurs activités être annulées à la suite de la mise en place de restrictions en raison de la pandémie;

ATTENDU QUE le revenu de ces organismes dépend essentiellement des activités de ceux-ci;

ATTENDU QU'en ces circonstances, il serait difficile pour ces organismes d'acquitter le coût total pour la location de leur local;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de réduire le montant des loyers de ces organismes de 50 % du montant annuel pour l'année 2021.

21-043

12.4 SAINT-VINCENT DE PAUL CONFÉRENCE D'ALBANEL – ACCEPTATION DE L'ASSURANCE DU LOCAL AU SOUS-SOL DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de la Saint-Vincent de Paul conférence d'Albanel est un OSBL de la municipalité louant un local au sous-sol du presbytère qui est la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent de Paul a acheminé une demande au conseil municipal pour que la Municipalité prenne en charge l'assurance du local à même sa police d'assurance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de prendre en charge l'assurance du local de la Saint-Vincent de Paul et de l'incorporer à l'assurance de la municipalité moyennant le remboursement du montant de la prime correspondant audit local par la Saint-Vincent de Paul.

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

14.1 MELCCC – Obtention par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'une subvention de 879 768,53 \$ dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* pour l'année 2020

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance.

Les sujets discutés portent notamment sur :

- Les rencontres de la MRC et de la Véloroute des Bleuets qui se tiendront en février.

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu'aucune question n'a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

21-044

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 09.

Fait et passé à Albanel en ce premier jour de février 2021.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale